

FAQ VACATAIRES

1/ J'ai perdu mon mot de passe ou mon identifiant, que dois-je faire ?

Si je dispose d'un identifiant : prenom.nom@enpc.fr

Je peux suivre l'action A, si je ne dispose pas ou j'ai perdu mon identifiant je dois suivre l'action B

A / Je dispose d'un identifiant, mais j'ai perdu/oublié mon mot de passe.

Suivre l'étape suivante pour modifier votre mot de passe (réinitialisation d'un mot de passe) :

Veuillez aller sur le site et remplir les champs : <https://annuaire.enpc.fr/params>



Gestion d'identité

ACCUEIL

RECHERCHE

MON COMPTE

SE DÉCONNECTER

MODIFICATION DE MOT DE PASSE

Les mots de passe doivent comporter au moins 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Mot de passe actuel :

Générer un nouveau mot de passe

Nouveau mot de passe :

Confirmer :

Modifier

B / Je ne dispose pas ou j'ai perdu mon identifiant :

J'effectue une demande auprès du bureau des vacances par mail à l'adresse suivante :

equipe-ose@enpc.fr

La DSI de l'ENPC me transmettra sous 48 à 72h un mail avec mon identifiant et mot de passe (document confidentiel en pièce jointe).

2/ Comment remplir sa tranche de retraite ?

Vous trouverez ci-dessous des exemples de fiche de paie, et la tranche à sélectionner

CODE	ÉLÉMENTS
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE
	01J DEBUT 07/03/2023
101000	TRAITEMENT BRUT
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL
401110	COT SAL VIEILLESSE PLAFON
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE
401510	C.R.D.S.
402110	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF
403310	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL
403398	COT PAT AF MAJORATION
403510	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE
403610	COT PAT VIEILLESSE PLAF
403710	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF
403810	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE
404010	COT PAT MALADIE DEPLAFON
404098	COT PAT MAL MAJORATION
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A
554500	COT PAT VST MOBILITE
604930	PRECOMPTE SERV. NON FAIT
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE

Sélectionner « Tranche A ou

Libellé	Unité
Salaires forfaitaire	
Absence Congés payés (05-01-2021 - 05-01-2021)	
Indemnité congés payés référence	
Absence Congés Ancienneté (04-01-2021 - 04-01-2021)	
Indemnité congés ancienneté référence	
**** BRUT FISCAL ****	
SANTE	
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	:
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tr.A	:
Complémentaire Santé Forfaitaire	:
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	:
RETRAITE	
Sécurité Sociale plafonnée	:
Sécurité Sociale déplafonnée	:
Complémentaire Tranche 1	:
FAMILLE	:
ASSURANCE CHOMAGE	
Chômage	:
APEC	:
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	:
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	:
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	
Part Patronale frais de santé	
Net fiscal	
Rbt forfait Navigo Mois	
Régularisation : indemnité transport [2020-11]	
Régularisation : Indemnité transport [2020-12]	
Régularisation : Indemnité transport [2021-01]	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR	

Sélectionner « Tranche A ou

CLASSIFICATION: NIV-DB

DESIGNATION	NO OI
SALAIRE DE BASE	
AV.NATURE VOITURE	
AVN CREDIT MOBILITE	
*REMUNERATION BRUTE. (1)	
SANTE	
SECURITE SOCIALE - MALADIE MATERNITE	
. INVALIDITE DECES	
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES TA	
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES TB	
COMPLEMENTAIRE INCAPACITE INVALIDITE DECES FORFAIT	
COMPLEMENTAIRE SANTE FORFAIT	
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	
RETRAITE	
SECURITE SOCIALE PLAFONNEE	
SECURITE SOCIALE DEPERSONNEE	
COMPLEMENTAIRE TRANCHE 1	
COMPLEMENTAIRE TRANCHE 2	
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE TECHNIQUE	
FAMILIALE	
ASSURANCE CHOMAGE	
CHOMAGE	
APEC	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU	
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLES DE L'IMPOT SUR LE REVENU	
*COTISAT. SALARIALES. (2)	
RET.A.NAT.VOITURE	
RET AV NAT CR. MOB	
FR.SANTE.IMP. 46,01	
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE	
TAUX PERSONNALISE	
*AUTRES RETENUES..... (4)	
COTISATION ACMS	
*COTISAT. PATRONALES	

Sélectionner « Tranche B ou 2 »

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

3/ Quand et comment mettre à jour mes informations ?

Pour toute mise à jour sur les données personnelles ou pièces justificatives durant l'année scolaire, veuillez contacter par mail le bureau des vacances : equipe-ose@enpc.fr

Veuillez indiquer dans le corps du mail les données à modifier et/ou joindre la pièce justificative.

Le 1er septembre de chaque année, il sera demandé par le bureau des vacances à l'ensemble des vacataires actifs de confirmer la complétude et l'exactitude des informations et documents les concernant stockés dans OSE.

- Toute demande de modification devra être adressée, accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires, au bureau des vacances à l'adresse equipe-ose@enpc.fr
- En l'absence de réponse, les dossiers seront considérés comme complets et exacts le 30 septembre.